

## SYNTHÈSE

### Synthèse

#### Présentation résumée de l'opération retenue

Plus d'un tiers de la population en Creuse vit en dehors d'une aire d'attraction des villes (Guéret, Aubusson, La Souterraine). Cette implantation éparse des habitants entraîne nécessairement l'éloignement des services, des équipements, et des zones d'activités professionnelles, ce qui constitue, pour 42,9 % des demandeurs d'emploi en Creuse une barrière centrale à la recherche d'emploi mais aussi à l'insertion sociale.

S'ajoute à ce facteur d'éloignement, le taux de pauvreté en Creuse qui est le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine (18,7 % de la population en dessous du seuil) ne permettant ainsi pas, pour certains publics, l'accès au permis de conduire, à l'achat d'un véhicule ou même à son entretien.

Ces deux éléments sont des vecteurs irréfragables d'un frein au retour à l'emploi et à l'insertion sociale des creusois.

Par ailleurs, l'offre de transports collectifs est peu développée et peu adaptée aux besoins de la population, la MEF 23 s'est emparée de cette thématique de la mobilité solidaire. En effet, la mobilité autonome est un facteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle notamment chez les publics défavorisés.

L'objectif principal de ce projet est donc de permettre l'insertion sociale et professionnelle de publics en recherche d'emploi inscrits ou non au service public de l'emploi, y compris les personnes en activité réduite subie en favorisant leur accès à des solutions de mobilité.

Le contenu et la finalité du projet présenté par la MEF 23 permet ainsi d'articuler au sein d'un même projet l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins liés à la mobilité.

Le projet répond bien aux attendus du Programme National FSE+, et plus particulièrement à sa Priorité 1 - l'OS H, ainsi qu'aux politiques d'insertion professionnelle portées par le Conseil départemental de la Creuse.

#### Principales actions, moyens prévus et modalités de mises en œuvre

Le projet présenté par la MEF 23 est organisé autour de quatre actions mises en œuvre comme suit :

- La coordination et l'ingénierie de développement de l'offre de mobilité : d'une part, la coordination vise à s'assurer que l'offre de service proposée est homogène et accessible sur l'ensemble du territoire, et d'autre part, référente départementale sur la question des mobilités, la MEF 23 assure un travail d'animation de réseau auprès des partenaires et des prescripteurs pour une meilleure visibilité de son offre.
- L'accompagnement à la mobilité durable : le participant est accompagné individuellement par une conseillère en mobilité qui, sur la base d'un diagnostic mobilité, va établir un plan d'actions et proposer des solutions pour pallier sa difficulté de mobilité et lui permettre un retour ou le maintien dans l'emploi

ou l'accès à une formation pérenne. Cette action est aussi mise en œuvre au travers des ateliers collectifs « culture mobilité » mis en place notamment dans le cadre de la préparation à l'examen du code de la route et à la conduite.

- Les solutions matérielles de mobilité : la MEF 23 offre la possibilité de louer un véhicule à un tarif solidaire pour permettre aux participants de se rendre en formation, stage, d'effectuer des démarches de recherches d'emploi ou d'accéder à un emploi. Pour ce faire, la MEF 23 dispose d'un parc de véhicules variés (voitures à boîte automatique ou manuelle, voiturettes et scooter).

- Les actions de développement de l'insertion professionnelle par l'obtention du permis de conduire avec la mise en place d'ateliers :

- Atelier "Mobilité et Insertion professionnelle" qui a été créé pour permettre aux participants d'optimiser leurs chances dans l'obtention de leur permis de conduire. Pour cela, ils sont d'abord positionnés sur des ateliers autour de la confiance en soi en vue de débloquer certains freins d'ordre psychologique.
- Atelier "Intégracode" dont l'objectif est de permettre aux non francophones d'acquérir un niveau de français suffisant pour s'inscrire en autoécole en vue d'une formation code de la route et permis de conduire.

Pour permettre la mise en œuvre du projet, la MEF 23 dispose d'un parc de véhicules assurés et de personnels qualifiés dans le domaine de la mobilité. La variété des compétences des effectifs que la MEF 23 mobilise pour assurer la mise en œuvre du projet permet la conduite des différents types d'actions prévues et de les mener sur l'ensemble du territoire creusois puisque le porteur dispose également de locaux sur plusieurs sites (maillage des ETP et des locaux sur les zones Bourgneuf et Aubusson, La Souterraine, sous-traitance prévue pour les zones Guéret, Boussac et Auzances).

### Publics cibles

- Demandeurs d'emploi
- Salariés

### Résultats attendus

Ce projet a pour finalité d'accompagner les politiques d'insertion dans l'emploi tout en prenant en charge toutes les questions liées à la mobilité.

Dans sa demande, le porteur prévoit de cibler au moins 300 participants dont 150 participants hommes et 150 participants femmes pour l'ensemble de ses actions.

La MEF 23 indique déjà dans sa demande de subvention FSE+ l'atteinte de certains résultats qu'il convient ici de valoriser :

- l'accompagnement à la mobilité : 71 diagnostics ont déjà été réalisés en 2022 (en 2021, 69 diagnostics) dont 48% de femmes ;
- la participation aux ateliers collectifs/formations liés à la mobilité notamment pour la réussite du permis et le passage du code : en 2022, 25 stagiaires se sont inscrits à la formation " Mobilité et Insertion Professionnelle" et 183 participants ont participé aux ateliers collectifs ;
- la location de véhicules et de scooters à un tarif solidaire : 131 participants ont bénéficié de cette offre de service en 2022 (505 contrats signés dont 400 renouvellements)

Ces résultats permettent, à ce stade de réalisation de l'opération, de constater que les actions portées par la MEF 23 sont identifiées par le public et répondent de toute évidence à un besoin pour le territoire creusois.

Dans la continuité de 2022, la MEF 23 a vocation à accompagner un plus grand nombre de participants.

Enfin, la MEF 23 souhaite rendre son offre de mobilité plus visible notamment via son site internet et sa page Facebook. C'est en ce sens également que la MEF 23 a organisé, en 2022 et 2023 deux semaines des mobilités et des métiers pour mettre en avant toutes les offres de mobilité existantes et les potentialités du territoire en terme d'emploi et de formation.

### **Calendrier de réalisation**

Le projet de la MEF 23 s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis 2015, tout en poursuivant le développement de nouvelles actions et partenariats, et en adaptant son offre au gré de son expérience acquise dans le domaine de la mobilité.

Tout d'abord, en ce qui concerne la coordination et l'ingénierie de développement de l'offre de mobilité, depuis le début de l'opération débutée en 2022, la coordination est assurée au quotidien afin que l'offre de service soit homogène sur l'ensemble du territoire, quant au développement de l'offre de mobilité, elle est effectuée en fonction des besoins (remontées de terrain et/ou sollicitations de partenaires et cofinanceurs).

De plus, le porteur indique que l'accompagnement à la mobilité durable est réalisé par une conseillère en mobilité qui propose ses services, du lundi au vendredi hors périodes de congés. Il en va de même pour les offres de location de voitures, voiturettes et scooters qui sont accessibles et disponibles toute l'année sans fermetures pendant les périodes de congés.

Enfin, concernant les actions de développement de l'insertion professionnelle par l'obtention du permis de conduire, elles sont organisées ponctuellement dans l'année, deux sessions minimum par an pour une durée de 2 à 3 mois assurées par un intervenant.

### Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

Poste de dépense	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Total	
	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)	Montant (€)	Pourcentage (%)
Dépenses directes hors dépenses de tiers et en nature	219 267,80 €	93,46 %	214 288,90 €	93,46 %	433 556,70 €	93,46 %
Dépenses de personnel	104 461,80 €	47,64 %	130 666,90 €	60,98 %	235 128,70 €	54,23 %
Dépenses de fonctionnement	31 493,00 €	14,36 %	33 522,00 €	15,64 %	65 015,00 €	15,00 %
Dépenses de prestations externes	42 205,00 €	19,25 %	8 100,00 €	3,78 %	50 305,00 €	11,60 %
Dépenses de participants	41 108,00 €	18,75 %	42 000,00 €	19,60 %	83 108,00 €	19,17 %
<b>Dépenses indirectes</b>	<b>15 348,75 €</b>	<b>6,54 %</b>	<b>15 000,22 €</b>	<b>6,54 %</b>	<b>30 348,97 €</b>	<b>6,54 %</b>
<b>Total</b>	<b>234 616,55 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>229 289,12 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>463 905,67 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Tableau récapitulatif général

Type	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Total	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
<b>Total des dépenses</b>	<b>234 616,55 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>229 289,12 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>463 905,67 €</b>	<b>100,00 %</b>
Dépenses directes	219 267,80 €	93,46 %	214 288,90 €	93,46 %	433 556,70 €	93,46 %
Dépenses indirectes	15 348,75 €	6,54 %	15 000,22 €	6,54 %	30 348,97 €	6,54 %
<b>Total des ressources</b>	<b>234 616,55 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>229 289,12 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>463 905,67 €</b>	<b>100,00 %</b>
Financement européen sollicité	129 200,00 €	55,07 %	127 285,00 €	55,51 %	256 485,00 €	55,29 %
Financements publics nationaux	81 915,97 €	34,91 %	78 100,15 €	34,06 %	160 016,12 €	34,49 %
Recettes	23 500,00 €	10,02 %	23 500,00 €	10,25 %	47 000,00 €	10,13 %
Autofinancement	0,58 €	0,00 %	403,97 €	0,18 %	404,55 €	0,09 %

## Avis motivé

**Présenter le(s) service(s) sollicité(s), les motifs de leur saisine et leurs avis de manière synthétique**

Sans objet.

**Observations complémentaires du service instructeur sur le projet**

Sans objet.

**L'instruction a-t-elle été externalisée ?**

Non

**Après examen du dossier, l'instructeur se prononce comme suit sur la demande de financement FSE+/FTJ**

Avis favorable

**Cet avis est motivé par les considérations suivantes. Emettre un avis en opportunité**

Après l'examen de la demande de subvention FSE+ présentée par la MEF 23 en réponse à l'appel à projets du Département de la Creuse sur la thématique de la levée des freins périphériques à l'emploi liés à la mobilité, le service gestionnaire émet un avis favorable sur le financement de l'opération.

La MEF 23 propose des actions cohérentes avec celles visées par l'appel à projets sur le soutien et l'accompagnement dans le domaine de la mobilité. De plus, la MEF 23 dispose de moyens matériels et humains suffisants pour réaliser les objectifs poursuivis (parc de véhicules et de scooters à sa disposition, maillage territorial de l'opération et personnel qualifié pour les différents types d'intervention prévus).

La MEF 23 a par ailleurs acquis une expérience, des compétences et une reconnaissance institutionnelle sur le sujet de la mobilité, lui permettant de faire évoluer son offre de service et de la développer au profit du territoire creusois et de ces habitants.

Également, la MEF 23 a la capacité financière pour porter le projet : en effet, d'une part, l'analyse financière réalisée dans le cadre de la présente instruction a permis de mettre en lumière des résultats nets positifs pour les trois dernières années, ainsi d'un fonds associatif stable, indicateur de solidité financière de la structure. Et d'autre part, la MEF 23 réalise l'opération mobilité depuis le mois de janvier 2022 sur ses fonds propres, sans avance du FSE+ ni de l'ensemble des contreparties nationales, ce qui démontre ici encore la viabilité financière de cette structure.

Au cours de l'instruction, le porteur a apporté tous les compléments d'information ainsi que les pièces nécessaires à la justification de la réalisation de l'opération, des différents postes de dépenses (personnel, fonctionnement et prestations) et des ressources.

Enfin, à la lecture de la grille d'analyse des critères de sélection, il est possible de constater la prise en compte de manière optimale de l'ensemble des critères d'éligibilité, de respect des principes horizontaux et des critères de priorisation nationaux et locaux.